

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GROUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63

E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan

Tél. : (225) 27 20 25 88 61

E-mail : gcpnd2022@gmail.com



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

DESCRIPTION DU SECTEUR

Le Gouvernement ambitionne d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments et autres produits stratégiques de santé de qualité à tous les niveaux de la pyramide sanitaire à travers une chaîne d'approvisionnement sûre, fiable et pérenne. L'un des axes du Plan National de Développement Sanitaire 2009-2013 est l'amélioration de la disponibilité des médicaments et autres intrants de qualité. La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un plan d'investissement intitulé « Investir dans les soins de santé primaires et relever les défis du secteur de la santé pour renforcer l'économie ». L'objectif du Gouvernement est de porter à 25% la production locale de médicaments en 2025.

LE POTENTIEL DU SECTEUR

- Le poids du continent africain dans l'industrie pharmaceutique mondiale est de 0,7%.
- Le volume des importations en 2017 s'élève à 305 millions €.
- 5 000 références enregistrées et régulièrement commercialisées sur le territoire Ivoirien.
- 94% des médicaments consommés par les ivoiriens sont importés.
- Cinq (05) principaux acteurs locaux (OLEA, CIPHARM, LIC PHARMA, PHARMIVOIRE et LPCI).

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Mise en place d'usines de production de médicaments dont la production locale reste faible par rapport à la demande ou dont l'offre locale est quasi inexistante notamment les produits de dentisterie.
- Fabrication de produits pharmaceutiques à partir d'intrants naturels et en s'appuyant sur les initiatives de la pharmacopée nationale. - Mise en place d'activités de répartition de médicaments afin de couvrir les zones mal desservies sur le territoire Ivoirien et/ou d'améliorer la disponibilité de certains produits de spécialités.
- Développement des services à partir des nouvelles technologies, permettant aux ivoiriens de disposer de l'ensemble des informations et des services concernant leur santé en un endroit unique.
- Exploitation des pistes de mise en place des services de livraison de médicaments et de poches de sang par drones. Cette pratique est naissante en Afrique notamment au Ghana et reste une piste à exploiter en Côte d'Ivoire.
- Mise en place de base de données locales pharmaceutiques permettant de collecter les transactions de médicaments afin de permettre aux acteurs du secteur de mieux piloter leurs activités et au régulateur d'améliorer sa capacité de contrôle.

QUELQUES PROJETS :

- Projet de renforcement de l'offre de soins au niveau périphérique.
- Projet de développement des pôles de continuum des soins (PCS) au deuxième et au troisième niveau de la pyramide sanitaire.

INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR :

- Taux de couverture nationale à l'électricité 88,7%, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en 2024 et porter à 3428 MW la puissance installée.
- Autoroute du Nord disponible, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours.
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua



dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos.

- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.
- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou.
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro.
- Existence de deux (02) Ports Autonomes en Cours de Modernisation.
- 2036 établissements de santé privés de toutes classes et de toutes catégories (polycliniques, cliniques, centres et cabinets médicaux, officines de pharmacie, infirmeries privées).
- 49 associations et organisations à base communautaire (ABC/OBC) participent également à l'offre de soins surtout au niveau primaire, avec établissements sanitaires.
- Cinq (05) principaux acteurs locaux (OLEA, CIPHARM, LIC PHARMA, PHARMIVOIRE et LPCI) qui importent plus de 90 % de leurs produits auxquels sont rattachées 12 agences réparties dans les grands centres urbains, sont en activité et s'approvisionnent auprès de leurs centrales d'achat installées majoritairement en Europe.
- Mille cent (1100) officines privées de pharmacie.
- Huit (08) unités de production de médicaments, dont 4 en activité produisant 6 % du marché pharmaceutique national.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Cadre réglementaire / Institutions publiques

- Loi 2015-536 du 20 juillet 2015 relative à l'exercice et à l'organisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle.
- Loi 2015-535 du 20 juillet 2015 portant organisation et fonctionnement de l'ordre national des pharmaciens de Côte d'Ivoire.
- Loi portant Code de Déontologie Pharmaceutique.
- Loi relative à l'exercice de la pharmacie.
- La Loi relative à la création d'un ordre des sages-femmes et maïeuticiens.
- Création de l'Autorité ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) en Août 2017 dont le but est d'établir un cadre institutionnel et fonctionnel du système de régulation du secteur pharmaceutique en garantissant la mise sur le marché et l'utilisation de produits pharmaceutiques accessibles, sûrs, efficaces et de qualité.
- Décret N°2013-557 du 05 Août 2013, pour la mise en place du comité national de lutte contre le trafic illicite et la contrefaçon des médicaments pour garantir la qualité des médicaments dans nos établissements sanitaires. La création de l'AIRP devrait également renforcer cette lutte.

2. Filière éligible au Code des Investissements

La Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis Août 2018, d'un nouveau code des investissements. Le code des investissements établi par l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018, est un ensemble de mesures incitatives mises en place dans le souci d'adapter le régime des investissements privés aux nouvelles données de l'économie, notamment aux perspectives de croissance. Le secteur de l'industrie pharmaceutique est éligible au code l'ordonnance N°2018-646 du 1er Août 2018 portant code des investissements en Côte d'Ivoire.

3. Incitations fiscales durant les phases de d'implantation et

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

d'exploitation de l'investissement privé offertes

- Exonération partielle des droits de douanes
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédit d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers

LES RÉGIONS CONCERNÉES

Toutes les régions de la Cote d'Ivoire

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Commission d'accès à l'information d'intérêt Public et aux Documents publics : www.caidp.ci
- Ministère de la santé et de l'hygiène publique : www.sante.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci